



N°003/MTFP/SG/CAB/CNPS/2024

19 8 APR 2024  
Conakry, le ..../...../.....

## Avis d'Appel d'Offre Restreint (AAOR)

1-La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), à travers le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, a obtenu des fonds dans le cadre de l'exécution de son budget afin de financer les travaux de rénovation d'un bâtiment colonial qui abritera le Centre d'Imagerie Médical et de Diagnostic de la CNPS. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements liés au marché de rénovation dudit bâtiment, situé à Kaloum.

2-Les Entreprises ayant les capacités humaines, techniques et financières requises, en conformité avec la législation fiscale guinéenne et figurant sur la liste restreinte établie par le Maître d'ouvrage, sont invitées à concourir.

N°	NOM DES ENTREPRISES
1	DIKATOUR-BTP-Sarl
2	ADONA Prestation Sarl
3	ENGUI BTP
4	ENOC BTP
5	BATOU Sarlu

3-Le dossier d'Appel d'Offres Restreint est disponible auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale**, téléphone : **624 96 63 96** ; [diallocompanya2022@gmail.com](mailto:diallocompanya2022@gmail.com); sise à l'Immeuble TK en face du Camp Samory TOURE, Quartier sans fil ; Commune de Kaloum ;

4-Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires figurant sur la liste restreinte ci-dessus et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de rénovation d'un bâtiment colonial qui abritera le Centre d'Imagerie Médical et de Diagnostic de la CNPS, dans la Commune de Kaloum ; **le délai d'exécution pour ces travaux est fixé à Six (06) mois.**



5-Les exigences en matière de qualifications sont :

- **Expérience générale** : Expérience de marchés de travaux de construction et de rénovation à titre d'entrepreneur au cours des dix (10) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.
- **Expérience spécifique ou similaires** : Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins **deux (02) marchés similaires** au cours des **cinq (05) dernières années (2019, 2020,2021, 2022 et 2023)** avec une valeur minimale de **8 000 000 000 GNF**, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux.
- **Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction** : Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de construction de **[10 000 000 000 GNF]**, correspondant au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des **3 dernières d'années (2021, 2022 et 2023)** en toutes lettres et en chiffres.
- **Capacité de financement** : Posséder un accès à des financements auprès d'une institution bancaire résidente en République de Guinée, tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, à hauteur de **5 000 000 000GNF** ;

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres Restreint complet à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du **30 Avril 2024** contre un paiement non remboursable de **1 000 000 GNF**. La méthode de paiement sera :

- ✓ **50% au compte N°4111071 Receveur spécial du Trésor ;**
- ✓ **30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG.**
- ✓ **20% au compte de l'Autorité Contractante, remis en espèces contre le reçu de paiement**

Le document d'Appel d'offres restreint sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais contre les reçus du versement du prix d'achat.

Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Personne Responsable des Marchés Publics de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, téléphone : 624 96 63 96 ; [diallocompanya2022@gmail.com](mailto:diallocompanya2022@gmail.com);** sise à l'Immeuble TK en face du Camp Samory TOURE, Quartier sans fil ; Commune de Kaloum, au plus tard **le mercredi 29 Mai 2024 à 10 Heures 30 minutes.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date indiquées ci-dessus, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis à l'adresse ci-après : **Personne Responsable des Marchés Publics de la Caisse Nationale de**





**Prévoyance Sociale, téléphone : 624 96 63 96 ; [diallocompanya2022@gmail.com](mailto:diallocompanya2022@gmail.com);**  
sise à l'immeuble TK en face du Camp Samory TOURE, Quartier sans fil ;  
Commune de Kaloum, le **mercredi 29 mai 2024 à 11 heures 00 minute.**

6-Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de **1,5% du montant de l'offre** dont la validité est de **Cent cinquante (120) jours.**

7-le respect des dispositions portant sur le paiement des droits d'enregistrement de 2% à la Direction Générale des Impôts, conformément à la lettre circulaire **N°0456/MEF/SG/CAB/DGCMP/24 du 03 mars 2024.**

8-La redevance de régulation de 0,6% du montant hors taxes du marché sera pris en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du **Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020.**

9-Suivant l'arrêté **N°1252/MEF/CAB/SSG du 5 Avril 2023**, portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, 0,3% du Montant hors taxes du contrat seront perçus comme frais d'immatriculation du contrat conformément à l'article dudit arrêté.

10-Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix 90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

**Le Ministre**



**M . Faya François BOUROUNO**

